



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024

Département
de la Côte d'or

Canton de
Ladoix Serrigny

Présents : SORDET Eric, Maire

EYMANN Alain, DUBUET Nathalie, FLAJOLLET Elisabeth, Adjoint
CAIRE Marie-Christine, PATRIARCHE Joël, MARCHETTO Jocelyn,
LAPALUS Patrick,

Absents : MARTINS Antonio,

BOUTEILLER Martine a donné pouvoir à Elisabeth FLAJOLLET

Secrétaire de Séance : DUBUET Nathalie

1°) Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur Le Maire a retracé les points évoqués au précédent Conseil Municipal du 21 décembre 2023 :

- Un rendez-vous a eu lieu avec une entreprise multi-services. Un devis a été reçu pour un montant de 2 856€. La proposition n'a pas été retenue.

Le Compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté.

2°) Délibérations

- Délibérations

- Création de la salle multiusage : demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du plan Marshall-Contrats Grands Projets Côte d'Or. Cette subvention serait de 30%, soit un montant de 146 283.37€
Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2023, nous avons obtenu des précisions sur le plan de financement fourni par les services de la communauté d'agglomération concernant la salle multiusage.
Des frais annexes ne sont pas pris en compte dans la demande de subvention : frais de consultation, actualisation pour 2 500€ et Assurance dommages ouvrages tous risques de chantier pour 10 240.00€
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Plan Marshall-Contrats Grands Projets Côte d'Or.

3°) Courrier d'information de l'Etat

Le SCOT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin a été approuvé le 28 juin 2023 et est opposable depuis le 11 septembre 2023.

Il convient donc de le mettre en œuvre aujourd'hui par l'intermédiaire des PLU et des cartes communales.

C'est la raison pour laquelle la DDT21 a jugé utile d'informer les 81 communes concernées des délais de mise en compatibilité des PLU et des cartes communales avec le SCOT.

Nous avons pris conseil auprès du service droit des sols de la Communauté d'Agglomération qui nous a répondu :

« Le point majeur est que les élus ont décidé de renforcer l'équipe du syndicat mixte avec un poste supplémentaire sur 1 an, pour pouvoir livrer à chaque commune une analyse de compatibilité de son PLU en vigueur avec le SCOT approuvé.

Grâce à cette analyse, vous pourrez déterminer si votre PLU doit ou non être mis en compatibilité et la procédure nécessaire (modification ou révision).

Par contre, nous ne pourrons pas fournir cette analyse avant le 28 juin ou le 11 septembre 2024 dans la majorité des cas, car nous devons recruter l'agent qui se chargera de ces analyses, et il y a 81 documents à analyser à l'échelle du périmètre du SCOT. La DDT et le Sous-Préfet sont informés. »

4°) Situation Travaux Communaux

- Travaux enfouissement des réseaux : mail reçu de Monsieur PRIEUR à destination du prestataire Equans : « La date de livraison des luminaires étant le 26/01/2024, je vous demande de les poser et de terminer le chantier (mise en service + fouille) dès leur réception (soit le 29 – 30 – 31/01) et non deuxième quinzaine de février comme annoncé. »
- Il sera demandé à chaque habitant de faire un état des lieux des abords de leur propriété pour constater les malfaçons des travaux et pouvoir ainsi demander une remise en état après travaux.
- Rendez-vous est donné aux conseillers de la commission travaux Rue Cordeillot pour délimiter les travaux à effectuer.
- Verger de Sauvegarde : Monsieur MOREL a contacté la Mairie afin de convenir d'un rendez-vous pour la plantation des arbres fruitiers.

5°) Parole aux responsables des commissions

Il a été évoqué les points suivants :

- Prévoir une réunion de la commission travaux
- Contacter un huissier pour constater l'état des lieux avant la construction de la salle multiusage
- Envoyer un mail à MEURSAULT ARCHITECTURE pour une estimation des dépenses 2024 pour la construction de la salle multiusage
- Assurance dommage ouvrage à voir
- Panneau 10 T Rue de la Boutière et cédez-le-passage rue du champ carré sont tombés.
- Le bulletin municipal est en cours d'édition
- Mail reçu d'information à relayer aux associations pour la demande de subvention FDVA

9°) Questions Diverses

- Aux abords de la rivière, une branche est tombée et obstrue celle-ci, faire un courrier au riverain concerné
- Un habitant de la Route de Beaune a fait une demande suite à l'affaissement de l'entrée de sa propriété. Monsieur Le Maire a pris conseil auprès du département, qui a répondu que la remise en état est à la charge du propriétaire en agglomération.

**Prochain Conseil Municipal le jeudi 22 février 2024 à 18 h 30 et la date est fixée pour un
Conseil Municipal le 21 mars 2024 à 18 h 30 en vue budget**

oooooooooooooooooooo